

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DJS 372 Subvention (10 000 euros) et convention avec la Fédération Française de Triathlon.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Triathlon et l'approbation de la convention afférente ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fédération Française de Triathlon pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à la Fédération Française de Triathlon (20893/2015_07932), 2, rue de la Justice à Saint-Denis La Plaine (93) pour l'organisation du Bike and Run de Paris Ile de France le 18 octobre 2015.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO